

„ leurs que toutes inscriptions font néces-  
 „ sairement exclues d'une sépulture, je ne  
 „ dirai pas simplement commune à plusieurs  
 „ corps (puisque, s'ils avoient péri dans  
 „ une belle action, à laquelle tous eussent  
 „ participé, la même épitaphe pourroit en  
 „ conserver tous les noms) : mais dans une  
 „ *polyandrie* ou sépulture *confuse*; le tems  
 „ seul de la mort, & non un jugement ré-  
 „ fléchi de la société, rassemble une foule  
 „ d'individus qui n'ont rien de commun  
 „ entre eux que d'être nés mortels; & il  
 „ est clair que les inscriptions n'y peuvent  
 „ avoir lieu : qui doute néanmoins qu'elles  
 „ ne soient utiles à l'histoire, & plus sou-  
 „ vent aux généalogies ? „

L'auteur donne de fort bonnes instruc-  
 tions sur les cimetières, sur leur étendue,  
 sur le tems où ils doivent rester sans at-  
 teinte. Mais ses dispositions paroîtront in-  
 suffisantes à quiconque envisage la sépulture  
 comme une chose inviolable. Non, un tom-  
 beau ne doit jamais être ouvert. Je me sou-  
 viens d'une princesse Russe qui voulut être  
 enterrée là où l'on ne seroit pas tenté de la  
 déranger jusqu'au jour de sa résurrection.  
 Et tel est dans le fonds l'esprit de la sépul-  
 ture, telle est l'idée d'un tombeau, tel est  
 le sens des prières que l'église consacre à

---

„ les restes de cet illustre prince, conservés  
 „ avec honneur, n'avoient parlé à son cœur ?  
 „ Peut-on blâmer le peuple, si l'idée d'une sé-  
 „ pulture incertaine & destructive des vestiges  
 „ même de l'existence terrestre, le révolte, tan-  
 „ dis que les grands de la terre réservent des  
 „ demeures particulières pour leurs restes, &  
 „ que le souverain croit ne pas devoir perdre  
 „ de vue l'état futur de ses os ? „